### PREMIERE COMMUNION

# Dimanche 15 juin 2025 à <u>11h15</u> Fête de la Sainte Trinité

(Date limite d'inscription samedi 1er mars 2025)

# 1. Préparation

Monsieur le chanoine Despaigne assurera la préparation des enfants à la Maison Saint-Vincent-de-Paul (47 avenue de l'Abreuvoir à Marly-le-Roi) :

- samedi 5 avril et samedi 10 mai 2025 de 14h30 à 16h30.
- récollection : samedi 14 juin de 10h à 15h30 (fin à l'église, apporter un pique-nique).

Nous insistons sur la ponctualité et l'assiduité des enfants à ces trois réunions, et comptons sur votre aide pour qu'ils apprennent le mieux possible les prières et chants demandés lors de la première réunion. Nous vous demandons de veiller à ce qu'ils <u>se confessent pour la première fois **un mois**</u> avant la cérémonie, les chanoines les confesseront de nouveau la veille.

Nous vous remercions de veiller également à ce qu'ils se préparent dans le recueillement à ce grand évènement, notamment à l'aide du livret que nous leur distribuerons dès la première réunion.

N'oubliez pas d'apporter le <u>livret de famille catholique</u> le samedi 14 juin au plus tard afin que la Première Communion de votre enfant puisse y être mentionnée.

## 2. Cérémonie

Le dimanche 15 juin 2025, les enfants devront être à l'église dès 11h, dans la tenue demandée :

- Pour les filles : robe blanche et petite couronne de fleurs blanches, chaussures blanches (prêt possible).
- Pour les garçons : chemise blanche, et soit bermuda blanc et chaussures blanches <u>en cuir</u> (prêt du bermuda et des chaussures blanches possible) soit pantalon citadin gris et chaussures de ville <u>en cuir</u> habillées.

Ils trouveront à leur place un livret de cérémonie qui leur permettra de suivre la messe.

Nous vous informons que nous leur demanderons de revenir le jour de la **Fête Dieu**, le **dimanche 22 juin 2025**, pour prendre place dans la procession en fin d'après-midi. Rendez-vous à l'église Saint-Louis du Port-Marly à **16h30**.

#### 3. Documents

L'inscription de votre enfant se fera <u>uniquement en ligne</u> sur le site de la Chapellenie : <u>icrspfrance.fr/apostolats/port-marly</u> avant le samedi 1<sup>er</sup> mars 2025, comprenant :

- une participation, facultative en cas de difficultés, de 15 € par enfant afin de couvrir les différents frais.
- le certificat de baptême scanné lors de l'inscription : il doit être de moins de trois mois (<u>pas de photocopie</u> <u>du livret de famille catholique</u>) et doit être <u>demandé par écrit</u> à la paroisse de baptême, en leur joignant une enveloppe affranchie avec votre adresse. Si votre enfant a été baptisé à la Chapellenie, la demande est <u>tolérée</u> <u>par mail</u> à <u>secretariat.pm@icrsp.org</u>.

En cas d'urgence uniquement (absence ou difficultés de dernière minute) contactez Madame Chaptal au 06 12 89 63 31, sinon privilégiez les mails portmarlyceremonies@gmail.com.